

**Procès-verbal N° 08**  
**Réunion du Comité Social et Économique**  
**du 20 septembre 2022**

Président de séance :

- M. Styve JOLY

Assisté de :

- M. Didier BOUTET

Secrétaire de CSE :

- M. Frédéric MOINE (CFDT)

Membres titulaires présents :

- Mme Linda DZIEMIASZKO (CFDT)
- M. Dany GOULOIS (CFDT)
- M. Pascal ROHART (CFDT)
- M. Pascal SEL (CGT)

Titulaires absents excusés :

- Mme Natacha KOLMUS (CFDT)
- M. Andréa RENDA (CFDT)
- M. Didier GALERNE (CFDT)
- M. Abdelmalik SI BELKHIR (CFDT)
- Mme Vanessa KUREK (CFDT)
- M. Benoît NAUDEY (CFDT)

La séance est ouverte à 10h, par M. JOLY Styve, Président.

**Questions à l'ordre du jour de la réunion :**

1. *Approbation du PV de la réunion C.S.E. du 26 juillet 2022*
2. *Point sur l'activité estivale*
3. *Consultation du CSE sur la modification du règlement intérieur en son article 13-1 et l'ajout de l'article 13bis.*

*Volets Sécurité et Conditions de Travail*

1. *Accidentologie au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022*
2. *Consultation du CSE sur la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels*

---

1. Approbation du PV de la réunion C.S.E. du 26 juillet 2022

Les élus sont appelés à exprimer la position du Comité Social et Economique sur le PV de la réunion du 26 juillet 2022 qui leur est soumis par l'intermédiaire d'un vote :

- Avis Favorable : 1 voix
- Avis Défavorable : 0 voix
- Abstention : 4 voix

2. Evolution l'activité estivale

Didier BOUTET présente les chiffres de l'activité estivale :

- Le chiffre d'affaires au mois d'août s'élève à **4,9 M€** ;
- Le budget prévisionnel 2022 à fin août était de 32,307 M€ ;
- Le chiffre d'affaires cumulé à fin août 2022 est de **32,496 M€** alors qu'il n'était que de 24,084 M€ à fin août 2021, soit une hausse de 34 %.

Le CA à fin décembre devrait approcher les 50 M€.

La Business Line projets industriels a un chiffre d'affaires cumulé à fin août 2022 de 6,4 M€ avec une très faible marge. Cela concerne les activités chez STELLANTIS. Ces projets devraient représenter cette année près de 20% du CA de MASER ENGINEERING.

2 activités sont cependant plus rémunératrices du point de vue des marges :

- L'assistance technique et la maintenance avec les services :
  - Vie Série (Flers) : le CA cumulé à fin août s'élève à 2,4 M€
  - Industrie (Centre Ouest) : le CA cumulé à fin août s'élève à 3,4 M€
- L'ingénierie : le CA cumulé à fin août s'élève à 3,55 M€

Didier BOUTET présente le projet de stratégie commerciale pour 2023 :

- Maintenir les activités avec les clients historiques de MASER ENGINEERING ;

FM SJ

- Accroître les 2 activités dont les marges sont les plus rémunératrices afin d'améliorer le mix business.
- Développer le service de maintenance d'éoliennes Off Shore

Il rappelle que 2 gros investissements ont été réalisées cette année : le bâtiment de Flers-en-Escrebieux et le lancement du service Machines Tournantes qui intégrera un nouveau bâtiment à Buchelay (78) – prévu fin février 2023.

### 3. Consultation du CSE sur la modification du règlement intérieur en son article 13-1 et l'ajout de l'article 13bis.

Styve JOLY indique qu'il est obligatoire de prévoir dans le règlement intérieur des dispositions sur les lanceurs d'alerte et de préciser que ceux-ci ne doivent être soumis à aucune discrimination.

Le règlement intérieur a donc été modifié en ce sens avec la modification de l'article 13-1 relatif aux interdictions des discrimination et l'ajout d'un article 13 bis relatif aux lanceurs d'alerte.

Ces modifications ont été mises en rouge dans l'extrait du règlement intérieur fourni.

Après discussion de son contenu, il est procédé au recueil de l'avis du CSE.

Avis Favorable : 3 voix  
Avis Défavorable : 0 voix  
Absentions : 2 voix

Le CSE donne donc un avis favorable sur le règlement intérieur modifié.

### *Volets Sécurité et Conditions de Travail*

#### 1. Accidentologie au 3ème trimestre 2022

Différents indicateurs arrêtés au 31/08/2022 sont présentés par Stéphane ALONZI.  
Les AT du mois sont toujours communiqués aux membres de la CSSCT en début de mois suivant.  
La réunion avec les membres de la CSSCT s'est déroulée le 13/09/2022.

#### ***Bilan AT sur les 12 derniers mois :***

Le TF MASER avec arrêt est de 15,7, avec un objectif fixé à 13.

Le TF MASER + INTERIM avec arrêt est de 25, avec un objectif fixé à 16.

Le nombre de jours perdus suite à un AT d'un salarié Maser est de 839.

42% des AT correspondent aux mains et aux doigts.  
13% des AT correspondent à la tête/visage et aux pieds.

50% des AT sont dus aux personnels MASER avec arrêt.

FM SJ

46% des AT sont dus aux personnels intérimaires avec arrêt.

Le pic des accidents du travail se situe le mardi suivi du jeudi.

Le taux d'analyse AT est passé à 100%.

96% des AT sont analysés en moins de 8 jours, et 4% le sont entre 8 et 15 jours.

### *Accidentologie au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 :*

- Juillet :
  - 1 AT sans arrêt
  - 3 AT avec arrêt
- Août :
  - 2 AT sans arrêt
  - 2 AT avec arrêt

Des sessions de formation en région sont actuellement déployées par Stéphane ALONZI, responsable SSE, concernant le management dans le domaine de la sécurité.

### 2. Consultation du CSE sur la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Une refonte complète du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) a été menée par Stéphane ALONZI.

Le DUERP a été divisé de la manière suivante :

- Risques communs à l'ensemble des activités et métiers de la Société
- Risques spécifiques liés aux secteurs d'activité administratif et bureaux
- Pôle Conseil
  - Risques communs au sein du Pôle Conseil
- Pôle Maintenance
  - Risques communs au sein du Pôle Maintenance
  - Risques spécifiques liés à certains secteurs du Pôle Maintenance
- Pôle Projet :
  - Risques communs au sein du Pôle Projet
  - Risques spécifiques liés à certains secteurs du Pôle Projet

L'activité des Machines Tournantes a été intégrée le DUERP.

Le DUERP est mis à jour au minimum une fois par an.

Après discussions, il est procédé au vote pour recueillir l'avis des membres du CSE sur le DUERP :

- Avis Favorables : 4 voix
- Avis Défavorables : 0 voix
- Abstentions : 1 voix

Le DUERP mis à jour est approuvé.

FM ST

***La prochaine réunion est prévue le mardi 25 octobre 2022***

Le président demande alors au Secrétaire de rédiger un projet de procès-verbal de la présente délibération du comité relative aux points évoqués lors de cette réunion.

Après un dernier échange de vues en la matière, le président déclare la séance levée à 12h00.

Villeneuve sous Dammartin, le 30/09/2022

*Le secrétaire par du C.S.E.*



*Frédéric MOINE*

*Le Président du C.S.E.*



*Styve JOLY*